

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2012

Vote du compte administratif 2011

Le conseil municipal examine et approuve les comptes administratifs 2011 :

Budget général

La balance définitive des comptes s'élève :

- en dépenses de fonctionnement à 221 187,75 €
- en recettes de fonctionnement à 373 087,24 €
- en dépenses d'investissement à 313 931,24 €
- en recettes d'investissement à 164 663,27 €

ce qui laisse ressortir un excédent global de 2 631,52 € pour l'exercice, les restes à réaliser s'élevant à 61 232,48 € en dépenses et à 61 599,00 € en recettes.

Le conseil municipal :

- décide de reporter un résultat d'investissement déficitaire de 149 267,97 € sur le budget 2012
- décide d'affecter :
 - la somme de 148 901,45 € au compte 1068 « réserves » de la section d'investissement, montant correspondant au besoin de financement réel de la section
 - la somme de 2 998,04 € au compte 002 « résultat reporté » de la section de fonctionnement.

Budget annexe « Zone artisanale de Chérinal »

La balance définitive des comptes s'élève :

- en dépenses de fonctionnement à 2 835,97 €
- en recettes de fonctionnement à 25 489,48 €
- en dépenses d'investissement à 54 545,42 €
- en recettes d'investissement à 21 657,99 €

ce qui laisse ressortir un déficit global de 10 233,92 € pour l'exercice.

Le conseil municipal :

- décide de reporter un résultat d'investissement déficitaire de 32 887,43 € sur le budget 2012
- décide d'affecter : la somme de 22 653,51 € au compte 1068 « réserves » de la section d'investissement, montant correspondant au besoin de financement réel de la section.

Budget assainissement

La balance définitive des comptes s'élève :

- en dépenses de fonctionnement à 34 984,55 €
- en recettes de fonctionnement à 32 812,99 €
- en dépenses d'investissement à 18 363,14 €
- en recettes d'investissement à 35 366,65 €

ce qui laisse ressortir un excédent global de 14 831,95 € pour l'exercice.

Le conseil municipal décide de reporter un résultat de fonctionnement déficitaire de 2 171,56 € et un résultat d'investissement excédentaire de 17 003,51 € sur le budget 2012.

Approbation des comptes de gestion 2011

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2011 fournis par le receveur, les chiffres correspondant à ceux du compte administratif.

Vote des budgets primitifs 2012

Budget général

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 346 160,04 €, le virement à la section d'investissement s'élevant à 88 727,73 €, les dépenses imprévues à 11 082,31 €. Les charges financières sont de 6 200,00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 353 198,63 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 61 232,48 € en dépenses et à 61 599,00 € en recettes.

Les principales recettes :

- FCTVA : 36 000,00 €
- TLE : 3 600,00 €
- Subvention pour l'agrandissement du colombarium : 3 000,00 €
- Subvention pour les travaux « cœur de village » : 41 909,00 €
- Subvention pour l'aménagement du local « archives » : 1 000,00 €.

Les principales dépenses :

- remboursement du capital des emprunts : 38 400,00 €
- plantations massifs : 1 000,00 €
- agrandissement du colombarium : 15 000,00 €
- équipements incendie : 1 100,00 €
- taille haie : 600,00 €
- ordinateurs et logiciel complémentaire : 5 500,00 €
- poursuite de l'aménagement de l'atelier communal : 6 000 €
- cœur de village : 99 938,11 €
- aménagement local archives : 7 000,00 €.

Les subventions au compte 6574 se décomposent comme suit :

- Anciens Combattants Bourg : 15 €
- L'Avenir Saindidois : 100 €
- Ligue contre le Cancer : 100 €
- Vaincre la Mucoviscidose : 100 €.

Budget annexe « zone artisanale »

La section de fonctionnement s'équilibre à 140 783,70 €. Les intérêts des emprunts s'élèvent à 1 795,00 € et les écritures de stocks à 115 294,70 € en dépenses et à 104 294,70 € en recettes.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 160 732,13 €, le remboursement du capital des emprunts s'élevant à 23 550,00 € et les écritures de stocks à 104 294,70 € en dépenses et à 115 294,70 € en recettes.

Budget annexe « assainissement »

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 33 912,00 €. Les intérêts des emprunts s'élèvent à 5 285,00 € et les amortissements à 18 344,00 € en dépenses et à 4 812,00 € en recettes.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 41 715,62 €, le remboursement du capital des emprunts s'élevant à 12 670,00 € et les amortissements à 4 812,00 € en dépenses et à 18 344,00 € en recettes.

Modification des statuts de la Communauté de Communes

L'allocation de vétérance, alors versée par le SDIS aux sapeurs pompiers volontaires ayant cessé leur activité après au moins 20 ans de service, doit dorénavant être supportée par les communes ou établissements publics de coopération intercommunale.

Le conseil municipal accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes de Montrevel en Bresse, afin de lui permettre la prise en charge de l'allocation, par adjonction de compétence.

Réserve foncière et droit de préemption urbain

Suite aux décisions prises lors du précédent conseil, le maire informe les membres de l'assemblée que l'Etablissement Public Foncier de l'Ain peut intervenir pour le compte de la commune. Il fait part du droit de préemption urbain reçu de l'étude de Maître Planchon, notaire à Montrevel en Bresse, pour les parcelles cadastrées section ZA n°288, 70 et 71 d'une contenance respective de 31 644 m², 336 m² et 1 303 m².

Le conseil autorise l'EPF de l'Ain à engager la procédure d'exercice du droit de préemption urbain.